

SAINT-RAPHAEL

## NIVEAU 1

SEJOUR/CUISINE	36,26 m <sup>2</sup>
CH.1	13,27 m <sup>2</sup>
HALL/DEGT.	12,24 m <sup>2</sup>
CH.3	9,71 m <sup>2</sup>
CH.2	9,43 m <sup>2</sup>
BAINS	4,83 m <sup>2</sup>
SALLE D'E.	2,23 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>1,51 m<sup>2</sup></b>
	<b>89,48 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	m <sup>2</sup>
<b>TOTAL DES SURFACES</b>	<b>21,39 m<sup>2</sup></b>
	<b>110,87 m<sup>2</sup></b>

EXPOSITION : SUD/EST

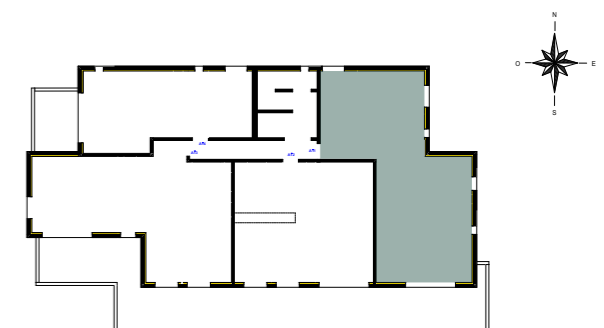
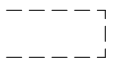
3 PIECES - PMR

# 101

Date: 03/07/2020

F.2VT : Fenêtre 2 vantaux tiercé  
 PL. : Placard  
 V.R : Volet roulant  
 PFC : Porte fenêtre coulissante

ECS : Eau chaude sanitaire  
 G.C : Garde-corps  
 VC : Volet coulissant  
 Faux-plafond



PLANS DE VENTE PROVISOIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUIVANT ÉTUDE ENERGETIQUE.

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et déviements, ne sauraient être inférieure à 2,10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.